Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le 10/05/2023
ID : 031-213101876-20230504-2023_082-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET et SÉVERAC

Séance du
4 mai 2023
Acte n° **2023-082**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration Mme LACOSTE
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO
M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO
M. RIVIER a donné procuration à M. SÉVERAC

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme STEMER

Conseillers présents :
27

Secrétaire de séance : Mme VITET Martine

Date de la convocation :
25 avril 2023

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Saisine du Conseil de la Ville pour l'étude d'un plan de circulation multimodal

Mme VOISIN Geneviève, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative", rappelle au Conseil Municipal qu'il avait approuvé, par délibération du 11 février 2021 (*n° 2021-018*), la création du Conseil de la Ville. Les modalités de fonctionnement de cette instance prévoient qu'elle serait amenée, sur saisine du Conseil Municipal ou en auto-saisine, à travailler sur des thèmes de réflexion généraux ; cette saisine devra préalablement être validée en Conseil Municipal, et devra être détaillée avec un échéancier, la date finale étant le rapport au Conseil Municipal.

Ainsi, elle expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de réhabilitation de la RD 632 et d'aménagement au centre-ville, notamment l'intégration du REV (Réseau Express Vélo), une réflexion s'impose sur la circulation dans Fonsorbes.

Effectivement, depuis 2021, les travaux de réhabilitation de la RD 632 en deux phases, qui ont permis de rénover le cadre de l'artère principale de la ville, ont soulevé un certain nombre de problèmes liés à la circulation. Les différentes déviations mises en place durant les travaux ont amené les Fonsorbais à expérimenter des itinéraires inhabituels (sens unique chemin de Bellevue, chemin des Carrelasses, ...).

Le développement des cheminements doux avec la création du REV et sa connexion avec la piste cyclable Roques-Frouzins-Fonsorbes, le PDES (Plan de Déplacement autour des Établissements Scolaires), la prise en compte d'un nouveau quartier Hournes-Portérény, les aménagements potentiels à venir en centre-ville, ... sont autant d'éléments qui nécessitent cette réflexion.

En conséquence, Mme VOISIN Geneviève propose au Conseil Municipal de saisir le Conseil de la Ville pour l'étude d'un plan de circulation multimodal efficace prenant en compte les besoins de sécurisation, de partage de l'espace public, d'accessibilité et de stationnement. Il sera pris en compte l'aspect environnemental.

Pour cela, le Conseil de la Ville pourra s'appuyer sur les travaux antérieurs réalisés par le Conseil des Sages, sur le PLD (Plan Local de Déplacement) proposé par le cabinet EGIS, ainsi que sur l'étude réalisée dans le cadre du réaménagement du centre-ville par l'agence Sol et Cité, et fera des propositions concrètes.

Le Conseil de la Ville devra réaliser un rapport final de ses investigations pour le Conseil Municipal de février 2024, avec une rencontre d'étape tous les trois mois avec Geneviève VOISIN et une rencontre avec la commission citoyenneté avant présentation au Conseil Municipal.

Ce dossier a été étudié par la commission implication citoyenne du 21 mars 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le 10/05/2023
ID : 031-213101876-20230504-2023_082-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mai 2023 - acte n° 2023-082 - page 2/2
Thème :	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Saisine du Conseil de la Ville pour l'étude d'un plan de circulation multimodal

Entendu l'exposé de Mme VOISIN Geneviève, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve de saisir le Conseil de la Ville pour l'étude d'un plan de circulation multimodal efficace prenant en compte les besoins de sécurisation, de partage de l'espace public, d'accessibilité et de stationnement. Sera également pris en compte l'aspect environnemental.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 mai 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
VITET Martine

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 mai 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 10 MAI 2023